

[lecourriercauchois.fr](https://www.lecourriercauchois.fr)

Criquetot-l'Esneval. Au collège, l'élève exclue l'est finalement... avec sursis

Charles Turcant

2-3 minutes

Lorsqu'ils ont décidé de ne pas assurer leurs cours durant une heure, mardi 6 mai de 10h à 11h, les professeurs du collège L'Oiseau Blanc de Criquetot-l'Esneval s'étaient rapidement expliqués auprès des parents. Ils évoquaient une décision du conseil de discipline de l'établissement qui aurait été contrariée par le rectorat, à savoir l'exclusion d'une élève de 3^e ([voir notre article du 6 mai](#)).

Véhicule dégradé et menaces de "finir le travail"

Le personnel enseignant ne souhaite pas communiquer directement, mais le syndicat SNES-FSU a apporté des précisions sur ces faits qui ont mené à l'exclusion d'un autre élève, désormais scolarisé dans un autre établissement. Concernant l'élève dont les parents ont fait appel, elle *"avait en effet causé des dégradations sur le véhicule d'un personnel puis avait menacé par écrit de 'finir son travail' en cas d'exclusion. Des vidéos prises par les élèves fautifs avaient été interceptées. La semaine dernière, la famille ayant fait appel, le rectorat est revenu sur cette décision lors d'une commission"*.

Le syndicat, qui a lui aussi écrit au rectorat pour *"protester"* contre cette décision jugée *"injuste"*, ajoute que *"le collègue concerné est très affecté de cette décision et est en arrêt de travail"*. De son côté, le rectorat expliquait devoir attendre vendredi 9 mai pour s'expliquer sur le dossier en raison de *"délais administratifs incompressibles"*.

L'élève doit réintégrer l'établissement

Il confirme que la commission académique d'appel a été saisie par les représentants de l'élève comme cela est possible dans les huit jours suivant la notification de l'exclusion. Après étude du dossier, la commission d'appel *"a décidé de confirmer la décision d'exclusion définitive prononcée par le conseil de discipline, tout en assortissant cette exclusion d'un sursis"*. Ce qui signifie bien que l'élève doit réintégrer l'établissement, et que l'exclusion ferme ne sera prononcée qu'en cas de nouvel écart de conduite.

"Inquiet", le corps enseignant de l'établissement prévoit de se réunir cette semaine pour potentiellement réagir à nouveau à cette communication du rectorat.